

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL556

présenté par

Mme Gipson, Mme Bureau-Bonnard, M. Ardouin, M. El Guerrab, Mme Leguille-Balloy,
Mme Kerbarh, Mme Mauborgne, Mme De Temmerman, Mme Josso, M. Besson-Moreau,
Mme Michel-Brassart, M. Chiche, Mme Mirallès et M. Martin

ARTICLE 33

À la première phrase de l'alinéa 2, supprimer le mot :

« départemental ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette suppression du mot "départemental" permettra d'étendre les possibilités pour des étudiants en santé de faire leur stage d'étude dans tous les services d'incendie et de secours.